

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 JUIN 2015

L'An Deux Mille Quinze, le vingt six juin, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean François, BOUCAU Marie Claude, BOUCAU Jean René, CASTAINGT Betty, DOUMERC Marjorie, FAVIER Jacques, LABADIE Mireille, LAMARQUE Bernard, LEFRÈRE Alice, LÉVÊQUE Claire, NÉRIS Nathalie, NORGUET Nadine, POUPOT Christian, SÉSÉ DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle.

Excusés : M. CATTANEO Jacques qui donne pouvoir à M. Christian DAIRE

Mme CAUBIT Jacqueline qui donne pouvoir à Mme Betty CATAINGT

M. JANUARD Jérémie qui donne pouvoir à Mme Claire LÉVÊQUE

M. RATEAU Christian qui donne pouvoir à M. Bernard LAMARQUE

M. SOUSA Jaime qui donne pouvoir à Mme Alice LEFRÈRE

MM BELLENGÉ Luigi et EL GORTE Aziz

Secrétaire : Mme DOUMERC Marjorie

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2015

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

- ÉCOLE : Tableaux numériques et classe mobile informatique
- PERSONNEL : Modification du tableau des emplois

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- Conseil d'École : compte rendu de M. POUPOT
- Compte rendu de l'assemblée générale du CGRE
- Bilan Fête de la Musique
- Poursuite du projet de jardins communaux
- Compte rendu commission Communication
- Compte rendu de la réunion pour la Poste
- Compte rendu de l'assemblée générale AADP

IV : QUESTIONS DIVERSES :

- Etc...

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2015 :

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ **ÉCOLE : Tableaux numériques et classe mobile informatique**

Le maire rappelle à ses collègues la décision du conseil municipal en date du 16 janvier 2015 de réaliser une consultation dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée) pour l'équipement informatique et numérique à l'École G. BRASSENS.

Il informe que la commission a examiné l'unique proposition reçue de l'entreprise DUFFAU à MAZERES. Il s'avère que la proposition est inférieure à l'enveloppe prévue au budget et dans la demande de subvention (21.793,20€ au lieu des 28.000€ prévus). M. POUPOT propose, afin de ne pas perdre une partie de ladite subvention, d'acheter 2 tableaux supplémentaires. Il faudra au préalable vérifier la possibilité de les intégrer au marché au moyen d'un avenant. En effet, il faudra probablement à terme équiper toutes les classes ; autant profiter d'avoir cette somme déjà budgétisée et subventionnée, quitte à en acheter deux de moins l'année prochaine.

Le Maire propose de retenir l'entreprise Ets DUFFAU SARL pour un montant de 18 161.00 € HT soit 21 793.20 € TTC.

Le maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la délibération suivante :

2015-06-1 : MAPA Equipement informatique et numérique à l'école

Le maire rappelle à ses collègues la décision du conseil municipal de réaliser une consultation dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée) pour l'équipement informatique et numérique à l'École G. BRASSENS.

Il informe que la commission a examiné l'unique proposition reçue de l'entreprise : Ets DUFFAU 33210 MAZERES Et propose de retenir l'entreprise Ets DUFFAU 33210 MAZERES pour un montant de 18 161.00 € HT soit 21 793.20 € TTC.

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
DÉCIDE de retenir l'entreprise Ets DUFFAU 33210 MAZERES
CHARGE le Maire de signer le contrat à intervenir
Les crédits nécessaires seront pris sur le budget 2015.

➤ **PERSONNEL : Modification du tableau des emplois**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la proposition d'avancement de grade de trois agents à laquelle la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux a donné un avis favorable, il propose de créer les postes correspondants et de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

- ↳ Création d'1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/08/2015 (Nathalie BRUNET)
 - ↳ Création d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/08/2015 (Agnès BOLOTRA)
 - ↳ Création d'1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 27/07/2015 (David COLOGNI)
- Par ailleurs, suite à la réussite d'un agent à un examen d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, il propose de créer le poste correspondant (Sabrina DUREISSEIX).

Le maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la délibération suivante :

2015-06-2 : PERSONNEL Modification du Tableau des emplois

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la proposition d'avancement de grade de trois agents, à laquelle la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux a donné un avis favorable, il propose de créer les postes correspondants et de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

- ↳ Création d'1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/08/2015
 - ↳ Création d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/08/2015
 - ↳ Création d'1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 27/07/2015
- Par ailleurs, suite à la réussite d'un agent à un examen d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, il propose de créer le poste correspondant.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE de :

↳ **CRÉER :**

- ▶ 1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/08/2015
- ▶ 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 27/07/2015
- ▶ 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/08/2015
- ▶ 1 poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2015

↳ **SUPPRIMER :**

- ▶ 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 01/08/2015
- ▶ 1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 27/07/2015
- ▶ 1 poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à compter du 01/08/2015
- ▶ 1 poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à compter du 01/07/2015

III : INFORMATIONS :

➤ DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours :

N° 2015-TOUL-20 : les conjoints BLASQUEZ vendent un bâti sur 2 niveaux (100m² habitables) sis n° 10 route de la Garonne, cadastré section B n° 799p et 800p d'une superficie de 418 m² au prix de 93.000 €

N° 2015-TOUL-21 : la SNCF RESEAU vend un terrain sis route de Villandraut, cadastré section B n° 2955p d'une superficie de

N° 2015-TOUL-22 : la SAS Girondine de Lotissement vend un terrain sis n° 18 Hameau de Tourte, cadastré section B n° 3839 d'une superficie de 798 m² au prix de 63.000 €

N° 2015-TOUL-23 : la SAS Girondine de Lotissement vend un terrain sis n° 2 Hameau de Tourte, cadastré section B n° 3823 d'une superficie de 662 m² au prix de 57.000 €

N° 2015-TOUL-24 : la SAS Girondine de Lotissement vend un terrain sis n° 17 Hameau de Tourte, cadastré section B n° 3838 d'une superficie de 802 m² au prix de 63.000 €

N° 2015-TOUL-25 : M. et Mme BOUYAT vendent une propriété (terrain + maison avec garage) sis n° 5 Hameau de Vincennes, cadastré section B n° 3316 et 3329 d'une superficie de 376 m² au prix de 160.000 €

Le conseil municipal décide d'abandonner son droit de préemption pour ces 6 demandes et transmettra son avis à la communauté de communes du Sud Gironde.

➤ Conseil d'École : compte rendu de M. POUPOP

CONSEIL D'ÉCOLE du 18 juin 2015

Étaient présents :

M. Daire (Maire), M. Poupop (adjt délégué aux écoles), M. Meusnier (restaurant scolaire), Mmes Anjotsbehère, Bertrand, Douteau, Rampenneau- MM. Duperret, Guérin, Mmes Santiago, Jeanson, Vergne, Cassagne, Darquey, Troupeau, Dubos, Goyard M. Lopez (directeur)

Excusés : Mme Barbier (IEN), M. Soulié, Mme Romain, M. Douteau

Point sur les effectifs / Prévisions rentrée 2015

À ce jour prévisions pour la prochaine rentrée : 278 élèves.

Moyenne de 25 élèves par classe environ mais les chiffres changent tous les jours.

25 nouvelles inscriptions pour l'année prochaine. Les répartitions de classes sont à l'étude et seront affinées au moment de la pré-rentrée.

Mise en œuvre des nouveaux rythmes et du POTS

Les nouveaux POTS (Projet d'Organisation du Temps Scolaire) ont été fixés lors du dernier conseil d'école. Changement de rythmes. Horaires plus ritualisés. Les APC (Activité Pédagogique Complémentaire) seront dissociées des T AP (Temps d'Activités Périscolaire). Ils auront lieux les lundis, mardis et jeudi.

Les APC pourront cependant être simultanés aux TAP (Les élèves seront prélevés dans les groupes de TAP).

Certaines activités disparaissent (foot, photo, couture), d'autres apparaissent (nature / activité recommandée par l'Éducation Nationale et financée à 80% par le Conseil Général, jeux de construction, + une activité encore à définir).

Mise en place dès la première semaine.

Coordination : Laurence Douteau + Muriel Labarbe

Détail des activités : Sieste ; Espace Zen ; Danse ; Jeux de construction ; Musique ; Art plastique ; Jeux de société ; Histoires théâtralisées ; Espace libre ; Cuisine ; Multi-sport ; Contes/Histoires fantastiques ; Judo ; Nature ; informatique (sous réserve).

Les TAP restent toujours gratuits (engagement pris par la municipalité dès le départ).

Point / enfants malades et soins à apporter

Les enfants fiévreux ne doivent pas venir à l'école. (En revanche un petit rhume n'empêche pas la fréquentation scolaire).

Les enseignants ne peuvent pas apporter de soins aux enfants en dehors du cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Absentéisme scolaire des élèves / Point sur le remplacement des enseignants

Les remplacements ont été relativement bien assurés par rapport à un certain nombre d'écoles. Pas assez de remplaçants pour assurer tous les remplacements. Les parents peuvent faire remonter leur mécontentement.

L'absentéisme des élèves est en grande hausse (catastrophique pour un certain nombre d'élèves). Cas particulier du mercredi matin (plutôt les voyageurs / problèmes de transport). Mais en hausse sur la globalité du temps.

Situation extrêmement gênante pour les enseignants mais surtout préjudiciable pour les enfants (difficulté pour s'investir à l'école).

À partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école (même en maternelle) il se doit de venir quotidiennement.

L'égalité des chances commence aussi à la maison (rythme de l'enfant, sommeil...)

Incivilités

Des propos racistes sont tenus par certains parents. Rappel du Directeur : Ces propos sont interdits et peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires.

Bilan des sorties et projets

Toutes les classes ont pu bénéficier de sorties scolaires (spectacles, visites, etc.).

Point coopérative et prévision de budget

Il reste 2508 € (Moins que l'année dernière 3421 €). Dépenses (Sorties + Transports) : 5228 €.

Pas de kermesse cette année (* voir bilan APE) mais les 1100 € habituellement versés par l'APE seront tout de même versés en début d'année. Il n'y aura en revanche plus de subvention pour les livres de Noël (CP).

A priori la municipalité ne pourra pas combler le manque de budget. (Baisse des subventions). L'école devra faire des choix (moins de sorties).

Bilan « Fête des parents »

Présence de nombreux parents. Beaucoup d'investissement des familles (visite des classes, auberge espagnole).

Un moment sympathique qui commence à entrer dans les habitudes à la place des traditionnelles fête des mères / fête des pères et qui permet de voir le travail des élèves et de visiter les autres classes.

Travaux d'été / Investissement matériel audio-visuel

Demande d'un téléviseur avec port USB pour la maternelle + 1 lecteur DVD pour l'élémentaire + 3 lecteurs CD (dont 1 fixe dans la salle de jeu)

Mairie : Le point sur les besoins sera fait à la rentrée. La liste des travaux d'été circule dans les classes. Elle sera rendue à la commission des travaux

Projet informatique pour la rentrée : Les travaux auraient lieu durant la première quinzaine de juillet. Dans tous les cas, les nouveaux équipements seront opérationnels à la rentrée.

Point APE

Les membres actuels de l'APE démissionnent du bureau. Ils laissent le relais à d'autres. Toutefois, ils restent membres actifs. Un mot explicatif sera distribué dans les cahiers de liaison et une assemblée générale aura lieu en septembre. Remerciements de la part de l'équipe enseignante et des élus pour leur implication et leur investissement.

Questions / Remarques des parents

Question des parents : « Pourquoi une classe n'a-t-elle pas participé à la kermesse USEP ? Des parents se sentent lésés ».

Réponse des enseignants : « Ne peuvent participer à la kermesse USEP que les classes qui sont inscrites au dispositif USEP qui est un engagement de toute une année (réunions de préparations, rencontres inter-écoles). L'USEP est un projet sportif comme un autre. L'enseignante a choisi d'amener sa classe à la piscine alors que d'autres classes n'y sont pas allées par exemple. L'enseignante reste décisionnaire. Les parents n'ont aucun pouvoir de décision dans les choix pédagogiques des enseignants ».

20h00 - fin du conseil d'école

A l'issue de ce conseil d'école, l'ensemble des participants a partagé avec beaucoup de plaisir un apéritif offert par la mairie et préparé par Monsieur Meusnier.

Concernant la piscine, Bernard LAMARQUE trouve dommage que les enfants ne puissent pas profiter davantage de cet outil mis à disposition par la CdC. Le but est que les enfants sachent nager à leur arrivée en 6^{ème}. Le problème venant pour beaucoup du peu de parents formés et habilités pour accompagner les enfants, il faut les remobiliser.

Jean René BOUCAU suggère de faire une inauguration, car la classe construite l'année passée et le restaurant scolaire n'ont pas été inaugurés. Le maire propose de le faire en même temps que la classe informatique ; la date du 10 septembre à 18h30 est retenue.

➤ CGRE : compte rendu de M. FAVIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2015

Présents : Mmes REGLAIN Agnès, DOUTEAU Elodie, ANIOSTBEHERE Gwenaëlle, GLEMET Céline, MM. DAIRE Christian, MEUSNIER Christian, FAVIER Jacques

Excusés : 15 (dont Nicolas BAGAUD, trésorier)

Le quorum n'étant pas atteint, lors de l'assemblée de 18h30, le Président déclare l'annulation de la séance.

Une deuxième Assemblée Générale est ouverte à 19h.

Le compte rendu de la dernière assemblée générale du 16 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. FAVIER présente le rapport financier établi par M. BAGAUD, trésorier, récemment opéré et empêché d'assister à cette assemblée.

La situation au 31 mai 2015 s'élève à 58 391€ pour 23 815 repas servis, soit un prix moyen de facturation de 2.45€ par repas.

Les frais de nourriture pour la même période se montent à 55 959€, soit un prix du repas à 2.35€ globalement.

Les pourcentages que représentent les achats répartis en 8 catégories sont globalement identiques à ceux relevés lors de l'AG 2014, sauf pour les fruits et légumes qui passent de 16% à 18%, ainsi que les accompagnements qui baissent de 16% à 13%.

Les autres frais généraux, téléphone, Poste, fournitures de bureau, entretien, petit outillage, sont évalués à 2 114€.

La situation au 31 mai 2015, laisse apparaître un bénéfice comptable de 319€.

Il est cependant à noter que les mois de juin et juillet alourdiront quelque peu les finances, le repas champêtre, ainsi que les achats qui s'y rattachent (nappes, décoration, serviettes.....), entraînant des dépenses plus élevées qu'au quotidien.

Trésorerie

Elle n'est pas significative, car tous les fournisseurs ne sont pas débités.

Si on extrapole l'encaissement et le décaissement de Mai, la trésorerie serait de 14 200€, en fin d'exercice, elle devrait être sensiblement la même que celle au 31 Août 2014.

Malgré la « bonne santé financière » du Comité de Gestion, celle-ci demeure précaire, le prix des denrées alimentaires ne cessant d'augmenter.

Le nombre de repas servis en septembre 2013 était à la hausse de 115 repas par rapport à 2012. Sur la même période, en 2014 une baisse de 35 repas enfants.

Tarifs 2015/2016

Après un tour de table, la proposition d'une hausse de 2% est retenue

Le repas enfant passe de 2.30€ à 2.35€

Le repas adulte de 5.00€ à 5.10€

Le repas « Extérieur » de 10.50€ à 10.70€

Questions Diverses

Un courrier est parvenu en Mairie le jour de l'assemblée générale, émanant d'un collectif de parents d'élèves fréquentant le restaurant scolaire.

Cette sollicitation porte sur une démarche culturelle pour la mise en place de repas de substitution visant à remplacer la viande dans les menus.

13 familles et 20 enfants seraient concernés par cette demande.

Après un tour de table au cours duquel le Président a rappelé le principe de la laïcité à l'École, la difficulté de satisfaire aux exigences des parents, il est décidé de porter cette demande par devant le Conseil Municipal.

M. MEUSNIER, ainsi que Mme REGLAIN, soulignent que les enfants concernés, mangent d'une façon satisfaisante, qu'ils ne souffrent d'aucune carence durant la journée, et que des suppléments alimentaires leur sont attribués.

Le Maire rappelle le principe de laïcité, et trouve aberrant que certains enfants si petits fassent le ramadan (alors que les parents prétendent dans la pétition que l'absence de repas de substitution leur occasionne des carences !). Le Maire rappelle par ailleurs que la religion est une pratique personnelle qui n'a pas lieu d'être manifestée dans un lieu public et collectif, qu'il reste le garant d'une neutralité bienveillante et laïque du vivre ensemble.

Comme il l'a été souligné par M. MEUSNIER et Mme REGLAIN, les enfants concernés ont des rations supplémentaires (entrée, fromage) garantissant un repas équilibré.

Nathalie NÉRIS rappelle que la viande n'est pas obligatoire à chaque repas (au contraire).

Jean René BOUCAU relate un article de l'AMF, dans lequel il ressort que l'obligation alimentaire est du ressort des parents. La cantine est un service facultatif rendu par la collectivité.

Claire LÉVÊQUE souligne que dans les écoles où ces repas de substitution ont été instaurés, les enfants sont isolés sur une table à part, et donc stigmatisés.

Bernard LAMARQUE souhaite que la position du Conseil Municipal soit entérinée par une délibération.

Le maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la délibération suivante :

2015-06-3 : Restaurant Scolaire : repas de substitution

Le Maire informe le Conseil municipal que lors de l'assemblée générale du CGRE, une pétition a été remise demandant la mise en place de repas de substitution pour les enfants de confession musulmane.

Il rappelle le principe de laïcité de l'école, le caractère religieux ostentatoire de cette pratique et le risque de stigmatisation des enfants. De plus, des rations supplémentaires d'entrée et de fromage sont déjà distribuées aux enfants ne mangeant pas de viande, évitant ainsi le risque de fringale et de carences, l'apport en viande n'étant pas obligatoire à chaque repas d'après les études des nutritionnistes.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de : REFUSER la mise en place de repas de substitution

➤ FÊTE DE LA MUSIQUE

M. POUPOT fait le point sur le déroulement de la Fête de la Musique. Il souligne que le vendredi soir a été apprécié par tous. A refaire.

Il souhaite remercier les associations, particulièrement le COS, ainsi que le personnel technique et tous les bénévoles. Cette mobilisation a permis que la buvette fonctionne très bien : 1281€ de recettes.

La manifestation a rencontré un vif succès, avec une très bonne programmation, qui sera malgré tout revue l'an prochain. En effet, le meilleur groupe est passé en dernier devant trop peu de spectateurs, partis prématurément. La commission fera des propositions après le bilan.

➤ JARDINS COMMUNAUX

M. Boucau fait un compte rendu de la réunion avec les 11 personnes inscrites.

Personne ne semble dérangé par le fait qu'ils ne seront opérationnels qu'à compter de janvier prochain.

En effet, il y a des travaux à faire, notamment concernant le puits. Un puisatier est venu ; il pense, d'après les moellons, que le puits date du 17^e ou 18^e siècle. Il estime sa profondeur à environ 8/9m (après curage - 2 jours de travail - 1200€), et pense que 2 ou 3 veines d'eau l'alimentent. Au préalable, il est nécessaire de refaire la margelle sur une hauteur d'environ 50cm (nous avons des moellons disponibles sur place) et d'installer dessus une grille de sécurité. Ces travaux pourront être faits en régie.

Il faut maintenant déterminer avec précision les emplacements et clôturer : une réunion aura lieu le 8 septembre.

M. LAMARQUE fait un appel pour trouver une charrue, afin de retourner le terrain ; la commune a le tracteur, mais pas l'outil adéquat.

➤ COMMISSION COMMUNICATION

Dominique SÉSÉ DUVILLE fait un compte rendu de la commission.

Différents moyens de communication ont été évoqués : panneaux lumineux, sociétés prestataires transmettant des alertes par SMS, création d'un forum.

Lors d'un prochain bulletin, une enquête sera adressée à la population.

Mme SÉSÉ DUVILLE va se renseigner sur la possibilité de prendre un stagiaire qui pourrait faire une étude sur le graphisme du site internet et sur le bulletin communal.

Pour une meilleure connaissance entre les élus et le personnel, il serait intéressant qu'une note d'informations soit établie deux fois par an.

Concernant le bulletin, il semble opportun de recentrer l'édito sur les problématiques communales, et définir les règles sur les articles des associations (taille, nombre de photos...).

Marie Claude BOUCAU souligne le problème rencontré par une association concernant l'affichage sur les 2 « sucettes ». Il faut définir qui, en l'absence de Mme SÉSÉ, doit procéder à l'affichage.

➤ LA POSTE

Bernard LAMARQUE fait le compte rendu de la réunion des élus, représentants des communes impactées par la restructuration de La Poste avec les représentants régionaux de La Poste qui a eu lieu le 18 juin.

La Poste propose de mutualiser les moyens en zone rurale, de mettre en place des maisons de service public (chez des commerçants). La part du courrier a baissé de 60 à 50%.

Quel avenir pour le bureau de Toulence ? La Poste reconnaît qu'il y a eu des investissements (100 000 € pour la rénovation du bureau de Toulence), une mobilisation des habitants (recueil de 450 signatures) ; même s'il faut prendre en compte l'évolution démographique (nouveau lotissement, gendarmerie), la baisse d'activité est réelle.

Pour l'instant, le bureau sera pérennisé avec les horaires actuels (seulement le matin, et quand il n'y a pas de fermeture inopinée dues au non remplacement des personnels absents!).

Une prochaine réunion est programmée le 31 juillet.

➤ AADP : compte rendu Assemblée Générale du 17 juin par M. FAVIER

33 personnes présentes

Après approbation du rapport moral présenté par la Présidente, Mme CANTURY, bilan qui laisse apparaître une différence de 3304.75h entre le prévisionnel et le réalisé, due en partie à la baisse des heures attribuées par les caisses de retraite, les mutuelles et le Conseil Départemental.

Le total des heures de 2014 est en régression par rapport à celui de 2012 (pour 5800h) et à l'exercice 2013 (pour 4150h)

Concernant les heures allouées par le Conseil Départemental, elles sont en diminution de 2800h comparé à 2012 et 2000h par rapport à 2013.

Le pourcentage des heures est le suivant :

- Conseil Départemental 79.10%
- Caisses de retraite 11.75%
- Non retraite 0.94%
- Mutuelles 0.46%
- Payant 6.68%
- CESU 0.73%

47 personnes de Toulence, soit 1.78% bénéficie de ces services.

Le nombre d'heures mensuel est de 13.84h sur le secteur d'intervention

La moyenne la plus basse se situe à St. Loubert (10.42h). La plus haute à Toulence (18.05h)

La plus forte répartition en moyenne d'âge est de 85 à 94 ans (45.12%)

Le nombre de kilomètres indemnisés est de 77 726.75Km pour un montant de 27 070.25€, soit 0.371€ par heure effectuée.

64 salariés dont 8 sur Toulence représentant 12% de l'effectif.

8 salariés reconnus adulte handicapé (6 intervenants et 2 administratifs)

48% du personnel a plus de 50 ans (dont 31% plus de 55ans) .La moyenne d'âge est d'environ 45 ans, l'ancienneté est de 8 ans en moyenne.

Rapport financier présenté par M. COQUIL, comptable :

Le résultat de l'exercice 2014 laisse apparaître un chiffre d'affaires en baisse de 11 763€ par rapport au budget prévisionnel, soit -4% et -4.6% par rapport à l'exercice 2013, qui correspond à quelque 5% de baisse d'activité (environ 4000h).

Le bilan financier dégage un bénéfice de 3026€, auquel s'ajoute un résultat exceptionnel de +5169€ (régularisation URSAFF de 2013).

D'où un bilan total de -3568€

Le fond de roulement représente 26 jours d'activité

Les fonds propres de l'Association sont en légère hausse, de 318€.

Le budget est voté à l'unanimité

M. BORIE, commissaire aux comptes, dresse le bilan de l'association qu'il juge saine et bien gérée.

L'Analyse de Gestion dégage un rapport Frais généraux / CA de 6.33%

Le chiffre d'Affaire est de 1 497 225€

La baisse d'activité est ressentie dans toutes les structures d'aide aux personnes tant sur le département que sur l'hexagone.

Tarifification 2015

Le Conseil Départemental accorde un tarif horaire de 21.39€, alors que la demande était de 21.89€ pour 35 650 heures de prévisionnel, soit 5140h mensuelles.

Assemblée Générale Extraordinaire

Suite aux explications données lors du Conseil Municipal du mois dernier, la Présidente présente les nouveaux statuts, impliquant la démission des membres du Conseil d'Administration (élus locaux).

Mise en place du nouveau Comité d'Administration. Sont élus :

- Mme CARPENTÉY Laure assistante sociale HAD
- Mme POUPARD Ginette Présidente du collectif usagers
- Mme RONCIÈRE Delphine conseillère Mission locale
- M. MARIE Jean Christophe directeur du lycée AGIR
- M. LE NARCY David Cap Solidaire

Les représentants des communes :

- TOULENNE Mme BONNAL Claudine vice-présidente de l'AAMMPA
- MAZERES Mme DUBOURG Monique
- FARGUES Mme RUIZ Marie José
- ROAILLAN M. BOUBON Jean
- CASTETS EN DORTHE M. SAINT BLANCAN Jacky
- BIEUJAC Mme FABRI FALL Edith
- ST. PARDON DE CONQUES Mme DESARNAULT Mauricette
- LANGON Mme SEGUETTE-CLAISSE Marie-Pierre

Mme FUMEY Valérie (ancienne salariée)

Mme DUPRAT Mariette

Mme DUZAN Jeannine

M. DUSSARP Jean-Louis (CCAS)

Election du bureau

Présidente : Mme SEGUETTE-CLAISSE Marie-Pierre

Vice-Présidente : Mme FABRI FALL Edith

Trésorier : M. MARIE Jean-Christophe

Secrétaire : Mme CARPENTÉY Laure

Secrétaire Adjointe : Mme RONCIER Delphine

IV : QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Point d'Apport Volontaire** : M. BALADE évoque le PAV qui devrait être installé à l'entrée du lotissement du Tourte. Il propose de demander le tarif pour des conteneurs enterrés. M. le Maire suggère de mettre éventuellement un PAV enterré au complexe sportif, compte tenu des problèmes récurrents. M. BALADE signale de nouveau des difficultés rue de Cantau concernant le ramassage à la porte. Il remercie également les personnes présentes pour la distribution des sacs poubelle, et notamment Léa, stagiaire aux services administratifs. 60% des habitants sont venus.

➤ **RD1113** : Danièle SOUPERBAT s'interroge sur l'aspect des îlots. Mme SÉSÉ DUVILLE précise que le temps ne s'est malheureusement pas prêté à l'exécution des travaux, rendant le béton difficile à manipuler ; le résultat n'est donc pas celui escompté. Les services techniques vont lisser le béton et nettoyer les galets. Le Maire propose de demander à Nadège DESCLAUX de réfléchir à une façon de l'embellir, avec de la peinture.

➤ **Prochain conseil municipal** : Vendredi 24 juillet 2015 à 18h30, suivi d'un repas avec les conjoints.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux